

**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 JUILLET 2017

Le dix-sept juillet deux mille dix-sept à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 10 juillet 2017, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme VILLAIN Alexandra, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : aucun.

Procurations :

Mme AUBERT a donné procuration à M. KLEIN Etienne
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel
M. MAUSSAN Thierry a donné procuration à M. AIMADIEU Franck
Mme SUAUCORINNE a donné procuration à M. MOLLAND Pierre
Mme VAUTRIN a donné procuration à Mme BERTRAND Laurence.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. CANGELOSI Alphonse a été nommé secrétaire de séance.

Séance du 17 JUILLET 2017

OBJET : Budget Ville 2017 – Délibération modificative n° 2 :

Il est proposé au conseil municipal une délibération modificative afin de prendre en compte les éléments suivants :

- Le F.P.I.C. (fonds de péréquation intercommunal) qui nous a été notifié est de 5000 € de plus que ce qui était prévu
- La diminution de la DGF est plus conséquente que prévu (- 30 000 €)
- La vente de la parcelle AA24 et de la parcelle AS 202

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable dite M 14,
Vu le BP 2017 Ville,
Considérant qu'il y a lieu de prendre en compte des dépenses et des recettes nouvelles,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article unique : Approuve la délibération modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Article	Montant	Observations	Chapitre	Article	Montant	Observations
014	739223	5 000,00	FPIC	74	741	- 30 000,00	DGF
23		- 35 000,00	VIREMENT				
TOTAL		- 30 000,00				- 30 000,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Opération/chap	Article	Montant	Observations	Chapitre	Article	Montant	Observations
31	2138	354 480,00	Provision Place de la Poste	024		14 000,00	VENTE AA24
10	21318	130 000,00	Provision Cray	024		505 480,00	VENTE AS 202
				021		- 35 000,00	VIREMENT
TOTAL		484 480,00		TOTAL		484 480,00	

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1 (N. JAULENT)

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

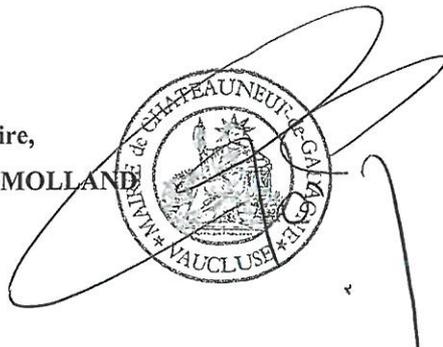
Affiché le 19/07/2017

Transmis au contrôle de légalité le 19/07/2017

Certifié exécutoire le 19/07/2017

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 JUILLET 2017

Le dix-sept juillet deux mille dix-sept à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 10 juillet 2017, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme VILLAIN Alexandra, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : aucun.

Procurations :

Mme AUBERT a donné procuration à M. KLEIN Etienne
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel
M. MAUSSAN Thierry a donné procuration à M. AIMADIEU Franck
Mme SUAU Corinne a donné procuration à M. MOLLAND Pierre
Mme VAUTRIN a donné procuration à Mme BERTRAND Laurence.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. CANGELOSI Alphonse a été nommé secrétaire de séance.

Séance du 17 JUILLET 2017

OBJET : Modification du tableau des effectifs :

Les modifications du tableau des effectifs soumises au conseil municipal n'entraînent aucun recrutement. Il s'agit d'acter les modifications d'emplois du temps des agents (rythmes scolaires et cantine) et de modifier les grades de ceux pouvant bénéficier d'un avancement.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Considérant la modification de l'organisation du C.L.A.E. à compter de la rentrée 2017-2018 liée à la suppression des T.A.P.,
Considérant le départ à la retraite d'un agent affecté à la cantine à compter du 1^{er} janvier 2018 et l'organisation projetée pour ce service,
Considérant les tableaux d'avancements de grades,
Considérant l'avis favorable du comité technique en date du 4 juillet 2017,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article unique : approuve les modifications du tableau des effectifs comme suit :

Modification de l'organisation du C.L.A.E.

Grade	Statut	Fonction	Quotité actuelle	Quotité septembre 2017	Observations
Adjoint d'animation	Titulaire	Animateur	46,25%	45,22%	modification
Adjoint d'animation	Titulaire	Animateur	57,50%	54,22%	modification
Adjoint d'animation	Titulaire	Directrice CLAE	87,00%	89,00%	modification
Adjoint d'animation	Titulaire	Animateur	48,50%	41,00%	supression-creation
Adjoint d'animation	Contractuel	Animateur	29,00%	23,00%	modification
Adjoint d'animation	Contractuel	Animateur	29,00%	41,00%	modification
Adjoint d'animation	Contractuel	Animateur	29,00%	23,00%	modification
Adjoint d'animation	Contractuel	Animateur	29,00%	23,00%	modification
Adjoint d'animation	Contractuel	Animateur	29,00%	23,00%	modification
Adjoint d'animation	Titulaire	Animation -cantine	55,81%	49,81%	supression-creation
		Total	440,06%	412,25%	
Adjoint technique	titulaire	Animation-entretien	67,50%	65,75%	modification
Adjoint technique	contractuel	Animation-entretien	67,19%	65,25%	modification
Adjoint technique	contractuel	Animation-entretien	72,50%	70,00%	modification
		Total	307,34%	296,72%	

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 19/07/2017

Transmis au contrôle de légalité le 19/07/2017

Certifié exécutoire le 19/07/2017

Le Maire,

Pierre MOLLAND

**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 JUILLET 2017

Le dix-sept juillet deux mille dix-sept à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 10 juillet 2017, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme VILLAIN Alexandra, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : aucun.

Procurations :

Mme AUBERT a donné procuration à M. KLEIN Etienne
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel
M. MAUSSAN Thierry a donné procuration à M. AIMADIEU Franck
Mme SUAU Corinne a donné procuration à M. MOLLAND Pierre
Mme VAUTRIN a donné procuration à Mme BERTRAND Laurence.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. CANGELOSI Alphonse a été nommé secrétaire de séance.

Séance du 17 JUILLET 2017

OBJET : Modification du tableau des effectifs :Avancements de grade

Avancements de grade- modifications					
Suppression	Quotité	Création	Quotité	Date	Service
Adjoint techn Pcipal 2ème cl	100%	Adjoint techn pcpal 1ère cl	100%	01/11/2017	Batiment-vo
Adjoint technique	100%	Adjoint techn Pcipal 2ème cl	100%	01/11/2017	ATSEM
Adjoint technique	44,56%	Adjoint techn Pcipal 2ème cl	44,56%	01/11/2017	Cantine
Adjoint animation	100%	Adjoint animation pcpal 2ème cl	100%	01/11/2017	Crèche
Adjoint animation	72%	Adjoint animation pcpal 2ème cl	72%	01/11/2017	Crèche
Adjoint animation	49,81%	Adjoint animation pcpal 2ème cl	49,81%	01/11/2017	Clae-cantine
Adjoint animation pcpal 2ème cl	100%	Auxilaire de puériculture pcpal 2ème cl	100%	01/11/2017	Crèche
Adjoint animation pcpal 2ème cl	72%	Auxilaire de puériculture pcpal 2ème cl	72%	01/11/2017	Crèche

Organisation cantine

Organisation cantine - modifications de quotités					
Suppression	Quotité	Création	Quotité	Date	Service
Adjoint animation pcpal 2ème cl	49,81%	Adjoint technique pcpal 2ème cl	89%	01/01/2018	Cantine
Adjoint techn pcpal 1ère cl	97,00%			01/01/2018	Cantine
Adjoint techn Pcipal 2ème cl	44,56%	Adjoint techn Pcipal 2ème cl	51,31%	01/01/2018	Cantine
Adjoint techn pcpal 1ère cl	96,00%	Adjoint techn pcpal 1ère cl	100%	01/01/2018	Cantine

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1 (N. JAULENT)

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

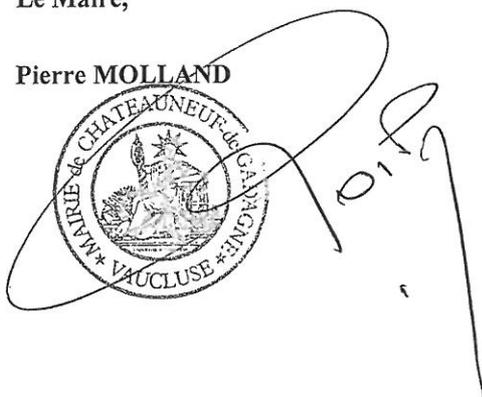
Affiché le 19/07/2017

Transmis au contrôle de légalité le 19/07/2017

Certifié exécutoire le 19/07/2017

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 JUILLET 2017

Le dix-sept juillet deux mille dix-sept à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 10 juillet 2017, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme VILLAIN Alexandra, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : aucun.

Procurations :

Mme AUBERT a donné procuration à M. KLEIN Etienne
M. GEREN Philippe a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel
M. MAUSSAN Thierry a donné procuration à M. AIMADIEU Franck
Mme SUAU Corinne a donné procuration à M. MOLLAND Pierre
Mme VAUTRIN a donné procuration à Mme BERTRAND Laurence.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. CANGELOSI Alphonse a été nommé secrétaire de séance.

Séance du 17 JUILLET 2017

OBJET : Assainissement – Convention pour la prise en charge des admissions en non-valeur des titres émis par les communes antérieurement au 1^{er} janvier 2016:

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse est compétente au titre de l'assainissement. Différentes délibérations sont intervenues tant auprès des communes que de l'intercommunalité pour acter les mises à dispositions des biens et des subventions, le transfert des prêts, le transfert des résultats, ainsi que le transfert des comptes de la classe 4. La délibération portant sur le transfert des comptes de classe 4 avait été prise, sur demande de la trésorerie, afin de permettre à l'intercommunalité de supporter les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables sur les titres émis avant le transfert de la compétence. Ceci était justifié par le transfert des résultats à la Communauté de Communes. Or les délibérations de la communauté de communes et des communes membres concernant le transfert des comptes de classe 4 ne peuvent être prises en compte par le receveur communautaire et communal, le transfert des comptes de la classe 4 n'étant pas prévu par la réglementation. Ainsi, en cas de demande d'admission en non-valeur sur des titres d'assainissement municipaux, il appartiendra aux conseils municipaux de se prononcer favorablement ou pas sur la demande qui serait formulée par le receveur municipal. La commune en supportera la dépense. Cependant, la compétence et les résultats ayant été transférés à la Communauté de Communes, il semble cohérent que ce soit cette dernière qui supporte la charge des non-valeurs. Afin de le remboursement de la Communauté de Communes à la Commune qui aura supporté l'admission en non-valeur, il est proposé de passer la convention ci-jointe.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2016-20 du 11 avril 2016 approuvant la clôture du budget assainissement et le transfert des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement au budget Principal,
Vu la délibération n° 2016-50 du 3 octobre 2016 portant sur le transfert du passif et de l'actif
Vu la délibération n° 2016-71 du 12 décembre 2016 apportant des précisions sur le transfert des comptes de classe 4,
Considérant que la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse est compétente en matière d'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2016,
Considérant le projet de convention proposé qui prévoit le remboursement à la Commune par la Communauté de Communes des admissions en non-valeur qui seraient décidées,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : rapporte la délibération n° 2016-71 du 12 décembre 2016 portant sur le transfert des budgets annexes communaux de l'assainissement vers les budgets annexes intercommunaux – Précisions sur le transfert des comptes de la classe 4, dans toutes ces dispositions.

Article deux : approuve la convention de remboursement entre la Communauté de Communes et la commune jointe à la présente délibération.

Article trois : dit que la recette sera imputée à l'article 7788 du budget principal

Article quatre : autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 19/07/2017

Transmis au contrôle de légalité le 19/07/2017

Certifié exécutoire le 19/07/2017

Le Maire,

Pierre MOLLAND

